

LevÃ©e des restrictions sur la tenue de comptes bancaires en devises au Burundi

PANA, 04 janvier 2024 Bujumbura, Burundi - Les Organisations non gouvernementales (ONGs) locales et Ã©trangÃ©res, ainsi que les entitÃ©s privÃ©es recevant des appuis extÃ©rieurs sont Ã© nouveau autorisÃ©es Ã© disposer et gÃ©rer directement les comptes en devises dans les banques commerciales de leur choix, Ã© compter du 1er janvier 2024, a-t-on appris ce jeudi auprÃ©s de la Banque de la RÃ©publique du Burundi (BRB).

Ã©

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});